

Communiqué de presse

6 juillet 2011

Plus d'un million d'euros pour les services d'aide à domicile de la Haute Vienne.

Le Conseil général de la Haute Vienne est engagé depuis de nombreuses années dans une politique destinée à améliorer et diversifier les services favorisant le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées. Dans son action, le conseil général est soutenu par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et l'État.

Alors que le secteur fait face à des difficultés financières, cette collaboration permettra aux services d'aide à domicile de la Haute Vienne un accompagnement jusque fin 2013. D'un montant de 1,5 M€, le programme sera soutenu à hauteur de 650 568 € par la CNSA (une part du financement apporté par la Caisse est issue des recettes de la journée de solidarité). Le Conseil général et les associations prennent le solde à leur charge, respectivement à hauteur de 800 000 € et 50 000 €.

Ce programme vise plusieurs objectifs :

- **Garantir aux personnes en perte d'autonomie ayant fait le choix de vivre à domicile, le bénéfice de services de qualité, étendre la palette des prestations proposées, soutenir et professionnaliser les personnels.** Il s'agira par exemple d'améliorer l'accueil téléphonique pour réceptionner les appels adressés par les personnes, pour les services d'aide à domicile ADPAD Limoges, UNA Saint-Junien, AGEMAD et ACTID 87, ou encore de mettre en place des groupes de parole pour diminuer l'épuisement des professionnels.
- **Professionaliser les accueillants familiaux.** L'objectif est de proposer aux familles d'accueil des formations sur l'alimentation de la personne âgée, la maladie d'Alzheimer ou les postures à adopter.
- **Procéder à une expérimentation pour améliorer le soutien à domicile grâce aux gérontechnologies.** Un volet de l'expérimentation vise à équiper un panel de trois cents personnes de nouveaux services de téléassistance, associant des équipements spécifiques de domotique et d'en évaluer leurs impacts (limiter les chutes, diminuer les angoisses, sécuriser le maintien à domicile ...).

Contacts Presse

Aurore Anotin – CNSA

Tél. : 01 53 91 21 75 – 06 62 47 04 68

aurore.anotin@cnsa.fr

Anne-Catherine Farges –

Conseil général de la Haute-Vienne

05 44 00 12 42

acfarges@cq87.fr

À propos de la CNSA

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public dont les missions sont les suivantes :

- ∞ Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux.
- ∞ Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit le handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources
- ∞ Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation de réseau.
- ∞ Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2011, la CNSA gère un budget de 19,7 milliards d'euros (10,5 milliards destinés aux personnes âgées et 9,2 milliards destinés aux personnes handicapées).
